



MRC de Témiscamingue

Angliers

Béarn

Belleterre

Duhamel-Ouest

Fugèreville

Guérin

Kipawa

Laforce

Laniel (TNO)

Latulipe-et-
Gaboury

Laverlochère

Lorrainville

Moffet

Nédélec

Notre-Dame-
du-Nord

Rémigny

St-Bruno-
de-Guigues

St-Édouard-
de-Fabre

St-Eugène-
de-Guigues

Témiscaming

Ville-Marie

MRC de
Témiscamingue

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance du conseil des maires du 26 février 2014, les règlements suivants ont été adoptés :

- ❖ Règlement n° 161-02-2014 modifiant le règlement n° 142-10-2010 adopté le 20 octobre 2010 concernant la période de questions aux séances du conseil et du comité administratif de la MRC de Témiscamingue;
- ❖ Règlement n° 162-02-2014 modifiant le règlement n° 148-10-2011 adopté le 19 octobre 2011 concernant le code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de Témiscamingue;
- ❖ Règlement n° 163-02-2014 concernant la perception des sommes dues à la MRC en TNO.

Avis d'adoption et d'entrée en vigueur desdits règlements

Ref. : Code municipal, articles 447 et 451.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 4 mars 2014.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements durant les heures de bureau (8 h 30 à 16 h 30) ou sur notre site Internet dans la section « Documentation ».

Donné à Ville-Marie, ce 4^e jour de mars 2014.

Lyne Gironne
Directrice générale – secrétaire-trésorière
MRC de Témiscamingue

Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829
Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728)
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca
Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca

